

Aide financière Habitat

Bertrand DE LA BONNELIERE

Direction générale des services
Rond-point Les Sources de
la Vendée
85 120 LA TARDIERE
Tél : 02 51 69 61 43
info@ccplc.fr

Communauté de
Communes du
Pays de la
Châtaigneraie

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Aide financière au ravalement de façade, au changement des huisseries ou portes extérieures pour des huisseries isolantes avec du double vitrage, adaptation du logement au vieillissement ou au handicap et réhabilitation d'immeubles vacants en logements locatifs conventionnés ANAH.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la communauté de communes

TYPE DE BENEFICIAIRES

Personnes privées, physiques ou morales, propriétaires d'un immeuble de plus de 20 ans

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Dans la limite des crédits inscrits au budget.
Maisons d'habitation de plus de 20 ans,
Les demandes et l'accord des subventions sont présentées avant l'exécution des travaux

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Nature des dépenses subventionnables	Plafond des dépenses subventionnables (en TTC ou HT pour les assujettis à la TVA)	Pourcentage de l'aide
1 Ravalement de façades	3 000 € TTC	10 % (15 % en périmètre protégé MH)
2 Changement des huisseries extérieures (vitrages ou porte)	4000 € TTC	
3 Changement de la porte d'entrée principale (vitrée ou non)	1500 € TTC	
4 Adaptation du logement	5000 € TTC	10 %
5 Réhabilitation d'immeubles vacants en logements locatifs conventionnés ANAH	Aide forfaitaire 500 €	

Pour 1 ou plusieurs demandes dans les 2 ans à compter de la 1^{ère} attribution :

- Les aides 1 2 ou 1 2 3 sont cumulables dans la limite de 800 € et 1000 € en périmètre protégé MH

Les aides 2 3 sont cumulables dans la limite de 500 € et 700 € en périmètre protégé MH

- L'aide 4 est cumulable avec les aides 1 2 3 dans la limite de 1000 €
- L'aide 5 est cumulable avec les aides 1 2 3 4 dans la limite de 1000 €

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Prévisionnel 2018 : 130 000 €

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

En 2017 : 98 147.16 € de subvention ont été attribuées

En 2016 : 56 176.91 € de subvention ont été attribuées

En 2015 : 102 209.35 € de subvention ont été attribuées

En 2014 : 68 998.92 € de subvention ont été attribuées

En 2013 : 71 532.78 € de subvention ont été attribuées

En 2012 : 71 092.67 € de subvention ont été attribuées

En 2011 : 61 211.84 € de subvention ont été attribuées

En 2010 : 87 255.41 € de subvention ont été attribuées